



DUREE

3 jours (21 heures)
Dont formation juridique : 2 jours
et formation économique : 1 jour

PUBLIC

Membres élus du Comité d'Entreprise

PREREQUIS

Avoir suivi la formation initiale

OBJECTIFS

Approfondir le rôle consultatif du CE
Maîtriser les procédures spécifiques
Apprendre à utiliser les indicateurs économiques dans le cadre de ses missions

METHODES PEDAGOGIQUES

Envoi d'un questionnaire aux participants, 3 semaines avant la formation permettant ainsi l'individualisation des apports
Présentation théorique en interaction avec les stagiaires
Alternance d'analyses de la réglementation et d'exemples concrets
Cas pratiques
Remise d'un support de formation sur papier et relié

EVALUATION

Test de fin de stage

INTERVENANT

Formateur Consultant, spécialiste en Droit du Travail et Gestion Sociale

LIEU

Chez EvryWare ou sur site Client.

Les modifications apportées par les ordonnances Macron seront abordées tout au long de la formation

Progression

- 1^{ère} journée consacrée à la partie comptable et financière
- 2^{ème} et 3^{ème} journées réservées à la partie juridique (dont les modifications apportées par les ordonnances Macron)

Les indicateurs de suivi de l'activité et de l'évolution de l'entreprise

- Evolution des données économiques
 - Activité
 - Produits
 - Coûts
 - Chiffre d'affaires
- Evolution de l'organisation juridique
 - Fusion
 - Cession d'entreprise
- Mise en place de dispositifs
 - De participation
 - D'épargne salariale
- L'entreprise en difficulté

Projet d'entreprise et consultation du CE

- La notion de projet d'entreprise
- Les domaines de compétences du CE
- Les 3 grandes consultations annuelles
- L'avis du CE et les moyens d'action en cas d'information insuffisante de la part de l'employeur
- Les délais applicables en cas de consultation

Le CE face aux difficultés de l'entreprise

- Les moyens d'action
- Exercice du droit de retrait
- Restructuration pour motif économique et/ou plan de sauvegarde de l'emploi : les procédures spécifiques